

# Tennis Club Des Bauges

Le 09 Mai 2019

## Fiche de poste d'Enseignant Entraîneur

Pour une durée de travail de 66 heures annuelles l'Enseignant-Entraîneur, sous l'autorité du Président du Club de Tennis des Bauges Monsieur Etienne Roze, est chargé d'enseigner et d'encadrer la pratique de son activité sportive. Il relève du groupe 4 de la CCNS. Son travail se décompose ainsi :

### MISSIONS PRINCIPALES

#### I. Mission enseignement auprès de tous les publics : 66 heures

- Il prépare les séances pédagogiques et les adapte aux publics (adulte loisir et adulte compétition),
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents,
- Il est force de proposition dans la mise en place d'activités sportives et la participation à ces activités (compétitions, déplacements...).

#### Participation à la vie de la section :

- Il peut être amené à assurer l'accueil des adhérents,
- Il assure la communication des adhérents et la mise à jour des informations (niveau, profil) via l'outil ADOC,
- Sur demande du Bureau, il peut être amené à participer aux réunions.

### AUTONOMIE, RESPONSABILITE, TECHNICITE

#### Responsabilité :

Il est responsable de la seule qualité d'exécution des missions qui lui sont confiées :

- Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition,
- Garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînements, stages),
- Répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression, objectifs de résultats...),
- Garantir le respect de la politique sportive.

#### Autonomie, initiative :

Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé :

- Il est force de proposition dans le cadre des missions qui lui sont données (contenu du programme, politique sportive...),
- Il organise son activité en fonction des directives du Président et de la politique sportive.

Il est placé sous l'autorité du Président dont il dépend, qui exerce un contrôle périodique des missions confiées.

**Technicité :**

Il possède une bonne connaissance des techniques liées à sa fonction d'entraîneur :

- Les connaissances sportives de sa discipline,
- Les règles encadrant sa discipline (législative, réglementation, sécurité...),
- Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes,
- Des capacités en termes d'organisation et de communication.

*Au total : 74 heures*

Président club